

Séance du 27 novembre 2019

www.crisnee.be

Présents :

Avec voix délibérative : Goffin Philippe, *Député-
Bourgmestre, Président*
~~Materne Alain~~, El Mokhtari Yakhlef, ~~Tombeur Myriam~~,
Echevins
Brillon Jean-François, ~~Ory Vinciane~~, ~~Léonard Hervé~~,
Vandershelden Catherine, Suchy Annelise, Squelin Benoit,
Corbesier Joëlle, Collin Yves, Tong Emile, *Conseillers
Communaux.*

Vaes Viviane, Directrice générale ff

LE CONSEIL,

Organisation spatiale des cimetières communaux

Vu le CDLD notamment l'article L1122-30 ;

Vu de Décret cadre du 10 juillet 01 relatif à l'abandon des produits phytosanitaires pour
l'entretien des espaces publics ;

Considérant la volonté du Collège de veiller à la propreté et à l'harmonie des cimetières de
l'entité ;

Attendu qu'il y a lieu de distinguer les parcelles occupées (sans pierre tombale ou décoration
florale) et inoccupées ;

Attendu qu'à cette fin, les parcelles précitées seront recouvertes de pierrailles de couleur
différente ;

Sur présentation du Collège communal ;

Vu l'article 42 du règlement d'ordre intérieur - VOTES	Oui	Non	Abstentions
GOFFIN Philippe	X		
EL MOKHTARI Yakhlef	X		
MATERNE Alain			
BRILLON Jean-François	X		
ORY Vinciane			
TOMBEUR Myriam			
LEONARD Hervé			

VANDERSCHULDEN Catherine	X		
SUCHY Annelise	X		
SQUELIN Benoit	X		
CORBESIER Joëlle	X		
COLLIN Yves	X		
TONG Emile	X		

Article 1er : Les espaces des cimetières communaux seront recouverts de pierrailles de la manière suivante :

- Couleur grise pour les sentiers
- Couleur beige pour les parcelles inoccupées
- Couleur rouge pour les parcelles occupées sans pierre tombale ni décoration florale. La fourniture et la mise en place de ces pierres sera à charge de la commune.

Article 2 : Les aménagements seront réalisés par les ouvriers communaux

La Secrétaire,
V. Vaes

Par le Conseil,

Le Président,
Ph. Goffin

Pour extrait conforme,

La Directrice communale ff,

Le Député-Bourgmestre,

